

À une séance ordinaire de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 7 Juillet 2025 au local ordinaire des séances du conseil, à 19h00, sont présents madame la conseillère Christiane Berniquez et messieurs les conseillers Gilles Deschamps, Jacques Beaudoin et Gilles Tétrault tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sandra Lavoratore.

Madame la conseillère Lucie Lacelle est absente.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

Assistance : 1

Résolution numéro 25-07-71

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant qu'une copie de l'ordre du jour du 2 juin 2025, a été remise à chaque membre du conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, ne pas avoir d'autres points à ajouter et dispensent la mairesse d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-07-72

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Une copie du procès-verbal du 2 juin 2025 a été remise à chaque membre du conseil. Tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-07-73

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 7 JUILLET 2025

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 7 juillet 2025 pour la somme totale de 86 156.36\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Aucunes correspondances

Résolution numéro 25-07-74

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ACHAT DE 30 LITS DE CAMP POUR HÉBERGEMENT D'URGENCE

- CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de faire l'achat de 30 lits de camp pour l'hébergement d'urgence en cas de sinistre;
- CONSIDÉRANT l'entente multimunicipale en sécurité civile entre la ville de Pincourt et les Municipalités de Pointe-Fortune et Très-Saint-Rédempteur;
- CONSIDÉRANT l'achat en commun de lits de camp pour l'hébergement d'urgence effectué par la Ville de Pincourt;
- CONSIDÉRANT la facture 5FD000047 reçue le 02 juillet 2025, par la Ville de Pincourt pour l'achat de 30 lits de camp pour hébergement d'urgence d'un montant de 1 731.98\$, (sans taxes);
- CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds prévus à cet effet dans le Fond de sécurité civile.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 5FD000047 d'un montant de 1 731.98\$, (sans taxes) pour l'achat de 30 lits de camp pour hébergement d'urgence à la Ville de Pincourt.

QUE le paiement de cette facture soit affecté au fond de sécurité civile.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-07-75

AUTORISATION DE LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA RUE MACDONALD (PHASE II)

- CONSIDÉRANT la résolution 24-06-83 adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 2024, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II) à l'entreprise Les Pavages D'Amour;
- CONSIDÉRANT le décompte #2 et la retenue finale, des travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II) et la recommandation de paiement de la part de l'inspectrice municipale;
- CONSIDÉRANT la facture 012929 reçue le 01 juillet 2025, Les Pavages D'Amour relié au décompte #2 et donc à la retenue finale d'un montant de 2 778.90\$, (taxes en sus);
- ATTENDU QUE le financement de ce projet fait partie du programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024, du Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2022-2024 et du programme d'aide à la voirie locale (PAV) - Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) pour les travaux de petite voirie en 2024.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement final des travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II).

QUE le conseil autorise le paiement final de la facture 012929 d'un montant de 2 778.90\$, (taxes en sus), relié au décompte #2 et à la libération de la retenue finale, à l'entreprise Les Pavages D'Amour.

QUE le paiement de ce projet a été imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-07-76

AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE DES AINÉS

CONSIDÉRANT la résolution 24-08-102 adoptée à la séance ordinaire du 5 août 2024, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour le service d'accompagnement dans le cadre de l'élaboration de la Politique des aînés et d'un plan d'action soit acceptée selon les termes et conditions prévues et au coût de 9 000.00 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a accordé à la Municipalité, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1, une aide financière d'un montant de 10 500 \$;

CONSIDÉRANT la facture finale 1102 au montant de 2 700.00\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés au dernier versement du contrat de 9 000.00\$; cette facture a été reçue le 30 juin 2025 de la part de Julie Gauthier consultation et accompagnement stratégique.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture finale 1102 au montant de 2 700.00\$, (taxes en sus) reçue le 30 juin 2025.

QUE le paiement de ces projets soient imputés au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-07-77

AUTORISATION DU PREMIER PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUSCULTATION DES RUES BOIS-DANSANT, NANTEL, HENRI ET OLIVIER-GUIMOND

CONSIDÉRANT l'octroi par le DG du mandat pour l'auscultation des rues Bois-Dansant, Nantel, Henri et Olivier-Guimond représentant environ 1.6 kilomètre de rue à la firme Maxxum Gestion d'Actifs;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT la facture 01919 au montant de 1 712.88\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés aux services professionnels pour l'auscultation des rues Bois-Dansant, Nantel, Henri et Olivier-Guimond représentant environ 1.6 kilomètre de rue à la firme Maxxum Gestion d'Actifs, cette facture a été reçue le 9 juin 2025 de la part de la firme Maxxum Gestion d'Actifs.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 01919 au montant de 1 712.88\$, (taxes en sus) reçue le 9 juin 2025, par la firme Maxxum Gestion d'Actifs.

QUE le paiement de ces projets soient imputés au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2024-2028.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-07-78

ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION 2025-2028

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) accompagné du plan d'action 2025-2028 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage, et, a tenu des assemblées publiques de consultation auprès de la population de 50 ans et plus;

ATTENDU QUE le conseil municipal se déclare satisfait de la politique des aînés et de son plan d'action.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU

D'adopter la politique des aînés (MADA) de la Municipalité de Pointe-Fortune accompagnée du plan d'action 2025-2028.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-07-79

CRÉATION DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION – POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique des aînés et d'un plan d'action (MADA) nécessite la création d'une structure de suivi ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE la politique des aînés (MADA) est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Pointe-Fortune procède à la création d'un comité de suivi de la politique des aînés (MADA) sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales et des aînés.

Le comité de suivi (MADA) aura pour mandat d'assurer la mise en place des actions identifiées au plan, le suivi et l'évaluation du plan d'action :

- en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique des aînés ;
- en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité ;
- en priorisant les éléments du plan d'action ;
- en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique des aînés ;
- d'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique des aînés ;
- d'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique des aînés ;
- grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance ;
- d'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir aînés » ;
- de sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-07-80

DEMANDE DE REMPLACEMENT D'UN MURET EXISTANT DANS LA MARGE LATÉRALE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR LE 674 RUE TISSEUR, SOUMIS AU PIIA

CONSIDÉRANT Les documents déposés pour une demande de remplacement d'un muret existant dans la marge latérale et installation d'une clôture pour le 674 rue Tisseur, situé dans la zone H-5 soumis au PIIA;

CONSIDÉRANT Les photos et les croquis déposés et l'analyse du dossier confirmant que les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement de zonage et correspond au règlement no 320-2012 sur le PIIA, chapitre 3;

CONSIDÉRANT l'avis unanime des membres du CCU à l'effet que le projet de remplacement d'un muret existant dans la marge latérale et installation d'une clôture, tel que proposé est conforme au règlement 320-2012 sur le PIIA et qui recommande au conseil d'accepter la demande pour le 674 rue Tisseur.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) le conseil accepte d'approuver la demande de remplacement d'un muret existant dans la marge latérale et installation d'une clôture, tel que proposé et conforme au règlement 320-2012 sur le PIIA pour le 674 rue Tisseur.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucuns autres sujets

Résolution numéro 25-07-81

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la levée de la séance est votée à 19h19.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	-	-
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussignée, Sandra Lavoratore, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Sandra Lavoratore, mairesse

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier